



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

A L'an deux mil seize, le 8 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Gaby VACHON - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;
Mme Michèle COURBEBASSE — Mme Thérèse VIDALENC – M. Michel LENGAGNE –
Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON - M. Géraud MAURS – M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Patrick CAYROU, M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à M. André JAULHAC), M. Christophe HUGON (pouvoir à M. Jean-Claude COUDEL), M. Matthieu LOURS (pouvoir à Mme Gaby VACHON), Mme Hélène POUILHES (pouvoir à M. Géraud MAURS), Mme Anny PECHAUD (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur	N° de pages
1	x		Vie municipale	Approbation des procès-verbaux de la séance du 22/02/2016	D. BRU	2
2		x	Informations diverses	- Administration générale – Modification des horaires d'ouverture de la mairie - Tarifs camping municipal 2016 - Personnel – Recrutement des saisonniers - Suivi des travaux - Recensement de la population 2016	D. BRU	2-3
3	x		Finances	Budget Site des Cayrouses – Compte de gestion 2015	L. NUMITOR	4
4	x		Finances	Budget Site des Cayrouses – Compte administratif 2015	L. NUMITOR	4
5	x		Finances	Budget Site des Cayrouses – Affectation du résultat	L. NUMITOR	5
6	x		Finances	Budget Site des Cayrouses – Budget primitif 2016	L. NUMITOR	5
7	x		Finances	Budget Lotissement Sources 2 – Compte de gestion 2015	L. NUMITOR	6
8	x		Finances	Budget Lotissement Sources 2 – Compte administratif 2015	L. NUMITOR	6
9	x		Finances	Budget Lotissement Sources 2 – Affectation du résultat	L. NUMITOR	7
10	x		Finances	Budget Lotissement Sources 2 – Budget primitif 2016	L. NUMITOR	7

11	x	Finances	Budget Eau – Compte de gestion 2015	L. NUMITOR	8
12	x	Finances	Budget Eau – Compte administratif 2015	L. NUMITOR	9
13	x	Finances	Budget Eau – Affectation du résultat	L. NUMITOR	9
14	x	Finances	Budget Eau – Budget primitif 2016	L. NUMITOR	9
15	x	Finances	Budget Assainissement – Compte de gestion 2015	L. NUMITOR	9
16	x	Finances	Budget Assainissement – Compte administratif 2015	L. NUMITOR	10
17	x	Finances	Budget Assainissement – Affectation du résultat	L. NUMITOR	10
18	x	Finances	Vote du tarif d'Assainissement 2016	L. NUMITOR	11
19	x	Finances	Budget Assainissement – Budget primitif 2016	L. NUMITOR	11
20	x	Finances	Budget principal – Compte de gestion 2015	L. NUMITOR	11
21	x	Finances	Budget principal – Compte administratif 2015	L. NUMITOR	12
22	x	Finances	Budget principal – Affectation du résultat	L. NUMITOR	13
23	x	Finances	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016	L. NUMITOR	13
24	x	Vie associative	Subventions aux associations	JC. COUTEL	13
25	x	Marchés publics - Finances	Marchés publics – Avenants sur lots n°1 et 5 au marché d'aménagement de la gendarmerie	L. NUMITOR	15
26	x	Marchés publics	Assainissement secteurs du Val de Cère - Attribution de la maîtrise d'œuvre	A. JAULHAC	16
27	x	Finances	Budget principal – Budget primitif 2016	L. NUMITOR	16
28	x	Finances	Assainissement secteurs du Val de Cère - Demande de subvention à l'Agence de l'eau	L. NUMITOR, A. JAULHAC	16
29	x	Travaux	Agenda d'accessibilité programmé	E. RISPAL	17
30	x	Travaux – Éclairage public	Renforcement basse tension sur poste BESSE	A. JAULHAC	17
31	x	Travaux – Éclairage public	Effacement de réseaux – Val de Cère	A. JAULHAC	18
32	x	Personnel	Cadeaux de départ en retraite	L. NUMITOR	18
33	x	Domaine et patrimoine	Site de pratique de Vol libre du Bruget – Convention avec la Fédération française de vol libre (FFVL)	D. BRU	18

Madame le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2016, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30.

En préambule Madame le maire tient à souhaiter la bienvenue de la part de l'ensemble du conseil municipal à M. Mathieu ALLAIN, nouveau secrétaire général depuis le 1^{er} mars 2016.

1) Informations

• Administration générale – Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Madame le maire explique aux conseillers qu'au vu de la faible fréquentation du créneau 13h30 à 15h00, de la réorganisation des services administratifs à mettre en place, et du besoin de conserver certaines périodes fermées au public, notamment pour organiser des réunions, les nouveaux horaires ci-dessous ont été décidés, et s'appliqueront à compter du 11/4/2016 :

	Matin	Après-midi	Anciens horaires Après-midi
Lundi	8h30-12h	13h30-17h30	13h30-17h30
Mardi	8h30-12h	13h30-17h30	13h30-16h30
Mercredi	8h30-12h	15h-17h30	13h30-17h30
Jeudi	8h30-12h	15h-17h30	13h30-16h30
Vendredi	8h30-12h	15h-17h	13h30-17h00

L'amplitude d'ouverture au public passe donc de 35 à 32.5 heures hebdomadaires.

En cas de nécessité, une ligne d'urgence sera conservée et communiquée à quelques services ciblés (Maison de santé, services techniques, EHPAD, élus, pompes funèbres, écoles)

La communication des nouveaux horaires sera assurée par voie d'affichage, de presse, mailing, bulletin municipal. Les plaquettes d'information à l'entrée de la mairie seront changées.

M. Philippe LETANG, conseiller, tout en reconnaissant que l'amplitude horaire d'ouverture au public se trouve très peu impactée, s'interroge toutefois concernant la pertinence de cette décision qui selon lui va malheureusement dans le sens d'un affaiblissement du service public s'inscrivant dans l'air du temps.

- **Personnel – Recrutement des saisonniers**

Madame le maire présente aux conseillers le recrutement des saisonniers qui s'organisera cette année comme suit :

Renfort services techniques :

Mai	1 agent à TC
Juin	2 agents à TC
Juillet	2 agents à TC
Août	2 agents à TC
Septembre	1 agent à TC

Piscine municipale – Maitres-nageurs :

	Nettoyage des locaux	Tenue des vestiaires	Remplacement jours de repos caisse et vestiaires
Juin	Titulaires	1 agent NT à 15h	néant
Juillet	Titulaires	2 agents NT à 35h	1 agent NT à 32h
Août	Titulaires	2 agents NT à 35h	1 agent NT à 32h

Madame le maire ajoute qu'une réflexion est en cours concernant l'organisation du mini-golf et de la maison des eaux, dont les modalités seront communiquées lors du prochain conseil municipal. Les tarifs des activités saisonnières (mini-golf, piscine, Maison des eaux minérales) seront également fixés lors de cette prochaine séance du conseil municipal.

- **Recensement de la population 2016**

Madame le maire dit aux conseillers que les résultats du recensement 2016 seront connus en juin prochain. Ils seront pris en compte au 1^{er} janvier 2019. Les données recueillies permettent cependant d'ores et déjà d'annoncer une baisse de population assez significative (passage sous la barre des 2000 habitants). Madame le maire attire notamment l'attention sur l'augmentation forte du nombre de logements vacants qui passe à 241.

Madame le maire dit que cette séance va être essentiellement consacrée au vote des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016. Elle tient à remercier les adjoints et notamment Mme Lucienne NUMITOR pour le travail de préparation réalisé depuis des semaines.

Madame le maire dit aux conseillers que le budget a été construit, cette année encore, dans un contexte financier très contraint : baisse des dotations de l'État, fiscalité directe locale en stagnation, héritage d'une situation financière particulièrement tendue avec des marges de manœuvre réduites au minimum. Madame le maire ajoute

que le budget a été réfléchi dans une logique de projet, avec notamment le souci de relancer l'investissement (opérations d'assainissement secteur du Val de Cère, et d'aménage des réseaux aux terrains de Cols), avec le maintien du soutien au secteur associatif. Les efforts très importants demandés cette année encore sur les dépenses de fonctionnement, ainsi que l'allègement du poids de la dette, permettent conjointement d'améliorer la capacité d'autofinancement.

Madame le maire passe la parole à Mme Lucienne NUMITOR.

2) Budget Site des Cayrouses – Compte de gestion 2015

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

3) Budget Site des Cayrouses – Compte administratif 2015

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2015, budget Site des Cayrouses, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	92 237.11€
Dépenses	100 288.47€
Résultat 2015	- 8 051.36€
Résultat antérieur reporté	9 609.77€
Résultat cumulé au 31/12/2015	1 558.41€
Section d'investissement	
Recettes	83 638.96€
Dépenses	48 844.75€
Solde d'exécution 2015	34 794.21€
Solde d'exécution reporté	- 52 522.51€
Déficit d'investissement reporté (001)	- 17 728.30€
Restes à réaliser (dépenses)	0.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	- 17 728.30€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

4) Budget Site des Cayrouses – Affectation du résultat

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2015, approuvé par délibération n° 2016.17 du conseil municipal de ce jour,

CONSTATE un excédent de **1 558.41€** à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	0.00€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	1 558.41€

Unanimité

5) Budget Site des Cayrouses – Budget primitif 2016

Mme Lucienne NUMITOR présente le budget primitif sous la forme d'un tableau synthétique, annexé en fin de document.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2016.18 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2015,

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

ADOPTE le budget Site des Cayrouses pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 639.00€	38 639.00€
Investissement	50 749,30€	52 414.41€
TOTAL	89 388.30€	91053.41€

Unanimité

6) Budget Lotissement Sources 2 – Compte de gestion 2015

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

7) Budget Lotissement Sources 2 – Compte administratif 2015

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2015, budget Lotissement Les Sources 2, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Résultat 2015	- 1.68€
Résultat antérieur reporté	0.00€
Résultat cumulé au 31/12/2015	- 1.68€
Section d'investissement	
Recettes	0.00€
Dépenses	0.00€
Solde d'exécution 2015	

Solde d'exécution reporté	- 29 607.89€
Déficit d'investissement reporté (001)	- 29 607.89€
Restes à réaliser (dépenses)	0.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	- 29 607.89€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

Mme Lucienne NUMITOR indique qu'il conviendrait de relancer une publicité pour les deux lots qui restent à vendre.

8) Budget Lotissement Sources 2 – Affectation du résultat

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2015, approuvé par délibération n° 2016.21 du conseil municipal de ce jour,

CONSTATE un déficit de 1.68€ à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – déficit antérieur reporté	1.68€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	0.00€

Unanimité

9) Finances : Budget Lotissement Sources 2 – Budget primitif 2016

Mme Lucienne NUMITOR présente le budget primitif sous la forme d'un tableau synthétique, annexé en fin de document.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2016.22 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Lucienne NUMITOR,

ADOPTE le budget primitif Lotissement Sources 2 pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 615,25 €	29 615,25 €
Investissement	29 611,57 €	29 611,57 €
TOTAL	59 226,82 €	59 226,82 €

Unanimité

10) Finances : Budget Eau – Compte de gestion 2015

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

11) Finances : Budget Eau – Compte administratif 2015

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2015, budget Eau, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
Recettes	257 520,62 €
Dépenses	218 202,85 €
Résultat 2015	39 317,77 €
Résultat antérieur reporté	143 047,65 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	182 365,42 €
Section d'investissement	
Recettes	23 024,50 €
Dépenses	10 826,51 €
Solde d'exécution 2015	12 197,99 €
Solde d'exécution reporté	109 006,79 €
Excédent d'investissement reporté (001)	121 204,78 €
Restes à réaliser (dépenses)	0.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	121 204,78 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

12) Budget Eau – Affectation du résultat

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2015, approuvé par délibération n° 2016.25 du conseil municipal de ce jour,

CONSTATE un excédent de **182 365.42€** à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	182 365,42 €
Section Investissement	1068 – excédent d'exploitation	0.00€

Unanimité

13) Budget Eau – Budget primitif 2016

Mme Lucienne NUMITOR présente le budget primitif sous la forme d'un tableau synthétique, annexé en fin de document.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2016.26 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2015,

Mme Lucienne NUMITOR rappelle aux conseillers que le tarif de l'eau a été maintenu en 2016 par délibération du 14 décembre 2015

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

ADOPTE le budget primitif Eau pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	416 588.42€	416 588.42€
Investissement	266 791.20€	266 791.20€
TOTAL	683 379.62€	683 379.62€

Unanimité

14) Finances : Budget Assainissement – Compte de gestion 2015

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

15) Finances : Budget Assainissement – Compte administratif 2015

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2015, budget Assainissement, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
Recettes	84 411.48€
Dépenses	87 258.08€
Résultat 2015	- 2 846.60€
Résultat antérieur reporté	28 698.16€
Résultat cumulé au 31/12/2015	25 851.56€
Section d'investissement	
Recettes	282 218.87€
Dépenses	395 044.37€
Solde d'exécution 2015	- 112 825.50€
Solde d'exécution reporté	- 68 535.91€
Déficit d'investissement reporté (001)	- 181 361.41€
Restes à réaliser (dépenses)	19 224.72€
Restes à réaliser (recettes)	74 561.00€
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	- 126 025.13€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

16) Finances : Budget Assainissement – Affectation du résultat 2015

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2015 approuvé par délibération n° 2016.29 du conseil municipal de ce jour,

CONSTATE un excédent de **25 851.56€** à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	0.00€
Section Investissement	1068 – excédent d'exploitation	25 851.56€

Unanimité

17) Finances : Budget Assainissement – Vote du tarif 2016

Mme Lucienne NUMITOR rappelle les tarifs 2015 du délégataire :

- Abonnement semestriel : 18.03 €
- Le m3 : 0,9866 €

La surtaxe communale était fixée en 2015 à 0.6207 au m3 (0.5910 au m3 en 2014).

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

FIXE la surtaxe communale 2016 comme suit : 0.6517 le m3 (soit une augmentation de 5% par rapport à 2015).

Unanimité

18) Finances : Budget Assainissement – Budget primitif 2016

Mme Lucienne NUMITOR présente le budget primitif sous la forme d'un tableau synthétique, annexé en fin de document.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2016.30 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Lucienne NUMITOR,

ADOPTE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	140 812.00€	140 812.00€
Investissement	508 088.13€	508 088.13€
TOTAL	648 900.13€	648 900.13€

Unanimité

Mme Lucienne NUMITOR précise aux conseillers que le déficit de la Lyonnaise sera pris en charge cette année 2016 en totalité sur le budget principal.

Mme Elisabeth RISPAL tient à souligner qu'un travail important a été mené auprès de l'Agence de l'eau et de la Préfecture permettant de réunir le plafond maximum de 80% d'aides publiques concernant l'opération d'assainissement du secteur Val de Cère Les Aucans.

19) Finances : Budget principal – Compte de gestion 2015

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

20) Finances : Budget principal – Compte administratif 2015

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Lucienne NUMITOR, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2015, budget principal, dressé par Mme Dominique BRU, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	2 475 846.22€
Dépenses	2 156 564.66€
Résultat 2015	319 281.56€
Résultat antérieur reporté	111 433.63€
Résultat cumulé au 31/12/2015	430 715.19€
Section d'investissement	
Recettes	356 406.16
Dépenses	534 030.27
Solde d'exécution 2015	- 177 624.11€
Solde d'exécution reporté	- 108 217.66€
Déficit d'investissement reporté (001)	- 285 841.77€
Restes à réaliser (dépenses)	325 849.37€
Restes à réaliser (recettes)	294 083.00€
Solde d'exécution corrigé des Restes à réaliser (RAR)	- 317 608.14€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Unanimité

21) Finances : Budget principal – Affectation du résultat 2015

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2015, approuvé par délibération n° 2016.34 du conseil municipal de ce jour,

CONSTATE un excédent de 430 715.19€ à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	113 107.05€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	317 608.14€

Unanimité

22) Finances : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

MAINTIENT les mêmes taux que pour l'exercice 2015, soit :

Taxe d'habitation	10.68%
Taxe foncier bâti	26.71%
Taxe foncier non bâti	90.25%

Unanimité

M. Philippe LETANG dit que beaucoup de communes ont dû augmenter fortement leur taux pour construire leur budget.

Mme Lucienne NUMITOR dit que la réforme des valeurs locatives est toujours repoussée aux calendes grecques. Elle ajoute qu'il conviendra d'ouvrir à l'avenir le débat sur l'évolution des taux de la fiscalité directe locale, car il ne sera pas possible de continuer de baisser les dépenses de fonctionnement, celles-ci ayant atteint aujourd'hui un niveau d'incompressibilité.

23) Finances – Vie associative – Subventions annuelles 2016 aux associations

M. Jean-Claude COUTEL présente la proposition de la commission municipale du 21 mars dernier concernant l'attribution des subventions annuelles aux associations.

Il précise que les subventions ont été attribuées selon les critères suivants :

- 1/ trésorerie : budget annuel et avoir
- 2/ Mise à disposition du matériel et/ou du personnel municipal et/ou des locaux
- 3/ Impact sur la vie de la commune (animation, action sociale, action auprès de la jeunesse,...)
- 4/ Nombre d'adhérents
- 5/ Effort pour trouver des partenaires autres que la commune
- 6/ Age des adhérents (Automne Vicois, FNACA, Anciens Sapeur .Pompiers)

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Jean-Claude COUTEL, adjoint,

VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2016 :

SUBVENTIONS aux associations et autres organismes 2016	
ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	
Subventions exceptionnelles (budget général)	
Ecole primaire - classe de mer	5 816 €
Fêt'Arts - achat matériel	400 €
D'Lire - salon du livre	500 €
J.S.P. - achat matériel	150 €
Subventions annuelles (budget général)	
AAPPMA Cère et Goul	250 €
Association commerçants	410 €
ADMR Haute vallée de la Cère	1 330 €
Amicale des sapeurs pompiers	760 €
Amicale laïque	830 €
Anciens sapeurs pompiers	70 €
Association communale Chasse	310 €
Association Carladès@net	140 €
Association donneurs de sang	180 €
Association jeunes sapeurs pompiers	270 €
Automne vicois	330 €
Boxe Thaï	100 €
Cère football club	4 480 €
Cère modélisme	110 €
Chœur du Carladès	420 €
D'Lire	100 €
Fnaca	420 €
Fet art théâtre	300 €
Foyer social éducatif collège	440 €
Gym club de la Cère	220 €
Judo Club vicois	780 €
La bourrée du Carladès	330 €
La pétanque	290 €
Les artistes vicois	360 €
L'iraliot	250 €
Lo Cluchado des Comblat	300 €
Spectacles en Carladès	2 500 €
Vertical vic	450 €
Vic tennis parc	1 370 €
Vic Volley ball	100 €
Zumba attitude	0 €
Crédits à disposer	
Nawe-Africa Vic, Comice Agricole ...	1 204 €
Subventions à vocation sociale	
PEP du Cantal	50 €
Restos du Cœur	140 €
Epicerie sociale	140 €
TOTAL	26 600 €

AUTORISE Madame le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

14 voix pour, 4 voix contre

Mme le maire invite les élus de l'opposition à s'exprimer s'ils le souhaitent sur la nature de leur opposition au vote.

M. Gérard MAURS indique que les conseillers de l'opposition sont en désaccord avec la baisse de la subvention allouée à l'association ASEC, qui passe de 4850€ en 2015 à 2500€ en 2016. M. Philippe LETANG ajoute qu'il a rencontré certains membres de cette association, et que cette baisse de crédits est de nature à rompre le dynamisme de l'association.

M. Jean-Claude COUTEL répond qu'il a été appliqué à l'ASEC les mêmes critères d'attribution qu'aux autres associations. Il dit que si les animations mises en place par l'association ont le mérite de dynamiser la vie festive de la commune, visant notamment la jeunesse, elles génèrent en revanche très peu de recettes. Il ajoute que les subventions représentent 65% du budget de l'ASEC (13 500€ de subventions, dont 8000€ de la part du conseil départemental), et que l'association dispose d'une épargne importante sur son compte en banque.

M. Philippe LETANG souligne que l'aide financière consacrée aux associations ne représente que 1% du budget de fonctionnement de la commune.

24) Marchés publics – Finances : avenants au marché d'aménagement de la gendarmerie sur les lots n°1 et n°5

M. André JAULHAC dit aux conseillers que suite à une suspicion d'amiante dans l'enduit de façades de la gendarmerie, il a été demandé à un bureau de contrôle d'effectuer un diagnostic de repérage de l'amiante qui s'est avéré positif. De plus, une étude de sols a fait apparaître le besoin d'une structure sur pilotis. Il y a donc lieu de passer des avenants.

LE CONSEIL,

VU la décision n°2015-06 du 22/6/2015 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la gendarmerie ;
VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 1/3/2016

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

VALIDE l'avenant sur le lot n°1 (gros œuvre) d'un montant de 8 824.23€ HT, faisant suite aux modifications des fondations suite au résultat de l'étude de sol, portant le montant du contrat à 45 438.23€ HT. La plus-value s'élève donc à 24.10% du contrat initial.

VALIDE l'avenant sur le lot n°5 (cloisons-plafonds-isolation-peinture) d'un montant de 1 749€ HT, portant le montant du contrat à 25 698.50€ HT. La plus-value s'élève donc à 7.31% du contrat initial.

DECIDE, au vu des circonstances imprévisibles pour la commune ne résultant pas de son fait, et les conditions de passation du marché n'étant pas compatibles avec les délais exigés par les marchés en procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence préalable, de VALIDER le devis d'un montant de 14 103€ HT de l'entreprise CANTAL CONSTRUCTION, déjà titulaire du lot gros-œuvre, pour les travaux de désamiantage.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

25) Marchés publics – Assainissement secteurs du Val de Cère - Attribution de la maîtrise d’œuvre

LE CONSEIL,

ENTENDU l’exposé de Mme Lucienne NUMITOR et André JAULHAC,

DECIDE d’attribuer le marché de maîtrise d’œuvre (eaux usées et eaux pluviales) à l’entreprise SOMIVAL pour un montant de 23 175.50€ HT.

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

26) Finances : Budget principal – Budget primitif 2016

Mme Lucienne NUMITOR présente le budget primitif sous la forme d’un tableau synthétique, annexé en fin de document. Le virement à la section d’investissement s’élève à 409 170.50€, et l’emprunt à prévoir pour financer les opérations Val de Cère et amenée des réseaux aux terrains de Cols est de 350 000€.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

VU la loi d’orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l’organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2016.35 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l’année 2015,

ENTENDU l’exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

ADOPTE le budget primitif principal pour l’exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 551 289.05€	2 551 289.05€
Investissement	1 682 670,87€	1 682 670,87€
TOTAL	4 233 959.92€	4 233 959.92€

14 voix pour, 4 abstentions

27) Finances - Assainissement secteurs du Val de Cère - Demande de subvention à l’Agence de l’eau

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l’Agence de l’eau,

LE CONSEIL,

ENTENDU l’exposé de Mme Lucienne NUMITOR et M. André JAULHAC,

SOLLICITE une subvention auprès de l’Agence de l’eau concernant les travaux d’assainissement sur le secteur Val de Cère.

VALIDE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d’assainissement	151 000€ HT	Subvention DETR	48150€ HT
Maîtrise d’œuvre	17 500€ HT	Subvention Agence de l’eau	101 100€ HT
		Autofinancement	19 250€ HT
TOTAL	168 500€ HT	TOTAL	168 500€ HT

S'ENGAGE à réaliser les travaux sous la Charte qualité.

AUTORISE Mme le maire à solliciter les co-financeurs.

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

28) Travaux - Agenda d'accessibilité programmé

Mme Elisabeth RISPAL dit qu'elle va réunir la commission travaux dans le but d'élaborer l'agenda d'accessibilité programmé (ADA'P). Elle indique que l'étude réalisée a chiffré le montant total des travaux à 112 000€ sur une durée de 6 ans.

En attendant, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser Madame le maire à déposer en Préfecture une demande de validation de l'agenda.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Madame le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

29) Objet : Éclairage public – Renforcement basse tension sur poste BESSE

LE CONSEIL,

M. André JAULHAC expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 1 022.05€ H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement de 511,03 € au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours.

DECIDE d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Unanimité

30) Éclairage public – Aménagement basse tension rue du Val de Cère

M. André JAULHAC expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 28 312,94 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement de 7 078,24 € à la commande des travaux
- 2ème versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours.

DECIDE d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Unanimité

31) Personnel – Cadeau de départ en retraite

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers que le juge des comptes demande au comptable de disposer d'une délibération de la collectivité locale décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents.

Mme Lucienne NUMITOR explique que les agents titulaires et non titulaires de droit public bénéficient à compter de l'année 2016 des avantages et prestations offerts par le CNAS, auquel adhère la commune depuis 2016.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'accorder la somme de 200€ à M. KIESOW à l'occasion de son départ en retraite, ce dernier ne pouvant bénéficier des avantages du CNAS du fait de son statut de non titulaire de droit privé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

32) Domaine et patrimoine – Site de pratique de Vol libre du Bruget – Convention avec la Fédération française de vol libre (FFVL) et inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) du site d'atterrissage [parcelle BE 0383] sur la commune de Vic sur Cère

Madame le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences, le Conseil Départemental du Cantal a mis en place une démarche qualité concernant la pratique des activités de pleine nature à travers le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires codifié à l'article L311-3 du Code du Sport.

Ce dispositif entend d'une part, favoriser la pratique maîtrisée des sports de nature en prenant en compte les enjeux sportifs, économiques, sociaux et environnementaux de ces pratiques, et d'autre part, établir une vitrine des sites naturels qui supportent ces pratiques.

Au regard de cette démarche, il convient de rappeler que le site d'atterrissage [parcelle BE 0383] situé sur le territoire communal est ouvert au public, que celui-ci est aménagé et que la pratique de vol libre y est autorisée par Convention. En outre, le cas échéant, la pratique sur des terrains privés a fait l'objet d'une convention d'autorisation avec les propriétaires concernés. L'accès au site, est, quant à lui, garanti par un cheminement ouvert au public (voie communale).

Aussi, ce site, dont la gestion courante est assurée par les services techniques de la commune répond aux critères d'éligibilité du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires. Dans le cadre de cette démarche, la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès a été identifiée comme porteur de projet, et un contrat de garantie qualité pourra être conclu dans ce cadre.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

CONSIDERANT que le lieu de pratique (espaces, site, itinéraire) ainsi que son ou ses accès est localisé sur la commune,

CONSIDERANT l'intérêt du site, en termes d'intérêt sportif et touristique,

CONSIDERANT que cette inscription ne constitue pas une mesure réglementaire générant des contraintes ou servitudes d'utilisation du territoire, mais repose sur une reconnaissance commune de l'intérêt et de la valeur de lieu de pratique,

EST Favorable à la demande d'inscription du site d'atterrissage (parcelle BE 038) au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

PREND ACTE que la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès à laquelle elle adhère sera porteur de projet et maître d'ouvrage autant que de besoin des potentiels aménagements nécessaires.

APPROUVE les termes de la convention entre la FFVL et la commune pour le terrain d'atterrissage.

AUTORISE Madame le maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif et des partenariats qui s'y rapportent.

Unanimité

Les conseillers demandent des nouvelles concernant le plan de circulation. Madame le maire répond qu'elle attend maintenant une réponse écrite de la DIR.

Madame le maire lève la séance à 23h40.

ANNEXE

BUDGETS PRIMITIFS – VUES SYNTHETIQUES

BUDGET PRIMITIF 2016 - LES CAYROUSES - VUE SYNTHETIQUE	
Section de fonctionnement	
Recettes	
74748 - Subvention du budget principal	38 639,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 639,00
Section d'investissement	
Recettes	
024 - Cession terrain Polygone	40 000,00
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements	10 856,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 558,41
.001 - Excédent d'investissement reporté	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	52 414,41

Dépenses	
66 - Intérêts des emprunts	27 783,00
042 - Dotation aux amortissements	10 856,00
023 - Virement à la section d'investissement	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 639,00
Dépenses	
16 - Capital des emprunts	33 021,00
.001 - Déficit d'investissement reporté	17 728,30
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	50 749,30

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SOURCES 2											
BUDGET PREVISIONNEL 2016											
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre / article libellé	Budget 2015	Réalisations 2015	RAR	Propositions 2016	Vote 2016	Chapitre / article libellé	Budget 2015	Réalisations 2015	RAR	Propositions 2016	Vote 2016
002 – Résultat reporté				1,68 €		7015 - Vente de terrains aménagés				29 609,57 €	
6045 - Achats d'études et de prestations de services						774-Subventions exceptionnelles					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux											
658 – reliquats centimes TVA				2,00 €		758 – reliquats centimes TVA				2,00 €	
71355-042 Variation des stocks de terrain aménagés				29 611,57 €		71355-042 Variation des stocks de terrain aménagés				3,68 €	
TOTAL Dépenses Fonctionnement	- €	- €		29 615,25 €		TOTAL Recettes Fonctionnement	- €	- €		29 615,25 €	
INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre / article libellé	Budget 2015	Réalisations 2015	RAR	Propositions 2016	Vote 2016	Chapitre / article libellé	Budget 2015	Réalisations 2015	RAR	Propositions 2016	Vote 2016
001 – solde d'exécution reporté				29607,89		1641 Emprunts					
						168748 – avance commune					
						1321 - Subventions Etat					
3555-040 - Terrains aménagés				3,68 €		3555-040 - Terrains aménagés				29 611,57 €	
TOTAL Dépenses Investissement	- €	- €		29 611,57 €		TOTAL Recettes investissement	- €	- €		29 611,57 €	
TOTAL DEPENSES				59 226,82 €		TOTAL RECETTES				59 226,82 €	

BUDGET PRIMITIF 2016 - EAU - VUE SYNTHETIQUE

Section d'exploitation

Recettes	
70 - Vente d'eau	150 000,00
70 - Redevance Agence de l'eau (collecte, pollution, prélèvement)	80 000,00
75 - Autres produits d'exploitation	2,00
777 - 042 - Reprise de subventions	4 221,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	182 365,42
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	416 588,42

Section d'investissement

Recettes	
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements	22 268,55
.001 - Excédent d'investissement reporté	121 204,78
021 - Virement de la section de fonctionnement	123 317,87
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	266 791,20

Dépenses

011 - Charges à caractère général	120 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	70 500,00
014 - Atténuation de produits (somme à verser à l'Agence de l'eau)	60 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	502,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00
042 - Dotation aux amortissements	22 268,55
023 - Virement à la section d'investissement	123 317,87
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	416 588,42

Dépenses

Opération n°14 : Renforcement des réseaux des villages OLMET et ARIS - 2315	118 600,00
Hors opération	143 970,00
2315 - La Conche et divers travaux	133 970,00
21 - Matériel et outillage (compteurs châteaux d'eau, détecteurs métaux, pompe)	10 000,00
1391 - Reprise de subventions	4 221,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	266 791,20

BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT - VUE SYNTHETIQUE**Section d'exploitation**

Recettes	
7068 - Surtaxe communale	54 000,00
74 - Prime épuration	15 000,00
75 - Dépôtage	8 002,00
042 - Reprise de subventions	63 810,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	-
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	140 812,00

Section d'investissement

Recettes	
13 - Opération n°14 : avenue Fayet - DETR	26 102,00
13 - Opération n°14 : avenue Fayet - FEC	36 000,00
13 - Opération n°15 : rue du Val de Cère (étude) - Agence de l'Eau (50%)	12 459,00
13 - Opération n°15 : rue du Val de Cère (travaux) - Agence de l'Eau (60%)	101 100,00
13 - Opération n°15 : rue du Val de Cère (travaux) - DETR (30%)	48 150,00
16 - Emprunts	91 015,57
27 - Transfert de TVA	50 700,00
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements	63 810,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	25 851,56
001 - Excédent d'investissement reporté	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	52 900,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	508 088,13

Dépenses

65 - autres charges de gestion (régularisation TVA)	2,00
66 - Intérêts des emprunts	24 100,00
042 - Dotation aux amortissements	63 810,00
023 - Virement à la section d'investissement	52 900,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	140 812,00

Dépenses

20 - Opération n°15 : rue du Val de Cère	14 635,20
20 - Opération n°15 : rue du Val de Cère	4 590,00
23 - Opération n°14 : avenue Fayet	4 589,52
20 - Opération n°15 : rue du Val de Cère	221 902,00
16 - Capital des emprunts	17 200,00
1391 - Reprise de subventions	63 810,00
001 - Déficit d'investissement reporté	181 361,41
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	508 088,13

BUDGET PRIMITIF 2016 - PRINCIPAL - VUE SYNTHETIQUE**Section de fonctionnement**

Recettes	
013 - Atténuations de charges	70 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 900,00
73 - Impôts et taxes	1 394 843,00
74 - Dotations, subventions et participations	660 239,00
75 - Autres produits de gestion courante	103 200,00
76 - Produits financiers	-
77 - Produits exceptionnels	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
002 - Excédent de fonctionnement reporté	113 107,05
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 551 289,05

Section d'investissement

Recettes	
10 - Dotations (FCTVA et TA)	27 305,44
13 - Subventions	165 616,00
16 - Emprunt gendarmerie	236 349,00
16 - Emprunt Val de Cère et terrain de cols (variable d'ajustement pour équilibre budgétaire)	350 000,00
16 - Emprunt d'équilibre	6 741,84
024 - Produits de cessions	40 500,00
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements	95 413,54
041 - Opération d'ordre - Patrimoine et Inventaire	33 966,40
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	317 608,14
021 - Virement de la section de fonctionnement	409 170,51
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 682 670,87

Dépenses

011 - Charges à caractère général	658 745,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 065 185,00
014 - Atténuations de produits	19 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	212 725,00
66 - Charges financières	74 850,00
022 - Dépenses imprévues	-
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00
042 - Dotation aux amortissements	95 413,54
023 - Virement à la section d'investissement	409 170,51
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 551 289,05

Dépenses

Opération n°11 : DIVERS BÂTIMENTS - PATRIMOINE BÂTI	116 240,79
Opération n°17 : VOIRIE COMMUNALE - AMENAGEMENT VOIRIE, RESEAUX, ESPACES VERTS	54 361,64
Opération n°41 : AMENAGEMENT GENDARMERIE	281 339,56
Opération n°44 : VAL DE CERE COIN TRANQUILLE	320 920,40
Opération n°45 : AMENEE RESEAUX TERRAINS DE COLS	147 804,30
Opération n°46 : REHABILITATION DES SANITAIRES DU CAMPING MUNICIPAL	4 368,00
Opération n°47 : AMENAGEMENT DU HANGAR	4 500,00
HORS OPERATION	128 228,01
Études	68 930,38
Éclairage public	24 760,63
Mobilier, matériel et équipements des bâtiments	26 350,00
Informatique	8 187,00
Capital des emprunts	305 100,00
020 - Dépenses imprévues	-
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie	-
041 - Opération d'ordre - Patrimoine et Inventaire	33 966,40
001 - Déficit d'investissement reporté	285 841,77
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 682 670,87

Détail de l'emprunt à prévoir	
Val de Cère	
Dépenses	320 920,40
Subvention : DETR 47 850, FCS 32600	83 734,00
à financer	237 186,40
Amenée des réseaux Terrains de Cols	
Dépenses	121 804,30
Option raccordement terrain M. LIESS	26 000,00
Subventions : DETR 1 432	1 432,00
Cession terrain Maison de santé	40 500,00
à financer	79 872,30
à financer avec option	105 872,30
TOTAL à financer	317 058,70
TOTAL à financer avec option	343 058,70

